

Cycle orientation collège/Classe de 4ème de l'enseignement agricole

Durée 1 an - A partir du 01/09/2019

Arrêté du 5 novembre 2018 modifiant
l'arrêté du 20 juin 2016 modifié par
l'arrêté du 10 janvier 2017

Enseignements obligatoires

Disciplines	Commentaire	seuils	Horaire élève sur 32 semaines					Horaire supplémentaire enseignant		
			TOTAL	Cours	TP ou TD	pluri *	Horaire hebdo. indicatif (hors pluri)	pluri *	Type d'heures	Seuil mini. d'attribution
Lettres modernes	27 seuil indicatif	96,00	64,00	32,00			3,00			
Histoire-Géographie	27 seuil indicatif	64,00	48,00	16,00			2,00			
Langue vivante	20 seuil indicatif	64,00	32,00	32,00			2,00			
Education socioculturelle	27 seuil indicatif	64,00	48,00	16,00			2,00			
E.P.S.		96,00	96,00				3,00			
Biologie-Ecologie	27 seuil indicatif	48,00	32,00	16,00			1,50			
Mathématiques	27 seuil indicatif	96,00	64,00	32,00			3,00			
Physique-Chimie	27 seuil indicatif	48,00	32,00	16,00			1,50			
TIM	19 seuil indicatif	32,00		32,00			1,00			
Sc et tech pro	19 seuil indicatif	224,00	48,00	64,00	112,00	3,50	112,00			
Non affecté		64,00	64,00				2,00	Vie de classe		10,00
Total		896,00	528,00	256,00	112,00	24,50	112,00			10,00
+ activités pluridisciplinaires										
Total général										

4 semaines de stage en entreprises ou organismes et semaines thématiques prises sur la scolarité

Les heures libérées par les 4 semaines de stage prises sur la scolarité permettent d'assurer le suivi des élèves en stage, la concertation et/ou d'autres activités. Ceci concerne également les suppléments horaires enfants.
* Pluridisciplinarité : les seuils indicatifs ne s'appliquent pas